RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 36F99A3F-8E62-4AA6-B9B8-A1D307DCB439

RSM Ouest
Société à responsabilité limitée au capital de 3 050 000 €
Siège social : 18 avenue Jacques CARTIER – 44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES B 864 800 388
« La Société »

_____

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an 2025
Le 30 juin
A 10 heures

Les associés de la Société RSM Ouest, société à responsabilité limitée au capital de 3 050 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.
Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés en entrant en séance.
Sont présents (P) ou représentés (R) :

Nom	P R Nom du mandataire si R	Nombre de Parts	Nombre de Voix
Madame Françoise DROGOU	P	20	20
SOCIETE FD EXPERTISE	P	17 076	17 076
Monsieur Benoist FOURNIER	R Mme Lemonnier	17 096	17 096
Monsieur Jean-Michel PICAUD	P	20	20
SOCIETE AUDIT NANTES ATLANTIQUE	P	17 076	17 076
Monsieur Christophe BLANDIN	P	1	1
SOCIETE ACE HOLDING	P	17 358	17 358
Madame Céline BRAUD	P	1	1
SOCIETE CAT	P	17 358	17 358
Monsieur Vincent JEANNEAU	R M. Blandin	1	1
SOCIETE VAGUE	R M. Blandin	17 358	17 358
SOCIETE SECOVEC BPL	P	2	2
Madame Arzhéla MALVOISIN	P	1	1

Docusign Envelope ID: 36F99A3F-8E62-4AA6-B9B8-A1D307DCB439

SOCIETE JMB	P	19 578	19 578
Madame Delphine LEMONNIER	P	1	1
SOCIETE SAEL	P	19 578	19 578
Monsieur Eric GUILLERMOU	P	1	1
SOCIETE ERG FINANCE	P	19 578	19 578
SOCIETE RSM Holding France	R M. Blandin	14 112	14 112
Monsieur Samuel GIROUX	R Mme Lemonnier	1	1
Monsieur Mathias CROTTEREAU	P	1	1
Monsieur Dimitri LETELLIER	R M. Blandin	1	1
Madame Sabrina MARCHAND	P	1	1

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 176.220 parts sociales, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe BLANDIN, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par la gérance,
- …,
- Constatation de la démission d'un cogérant et décision de ne pas le remplacer,
- …,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :
- La copie des lettres de convocation,
- La feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024,
- Le rapport établi par la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- Le projet de statuts modifiés.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée le rapport de la gérance.

Docusign Envelope ID: 36F99A3F-8E62-4AA6-B9B8-A1D307DCB439

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

…

DEUXIEME RESOLUTION

…

TROISIEME RÉSOLUTION

…

QUATRIEME RÉSOLUTION

…

CINQUIEME RÉSOLUTION

…

SIXIEME RÉSOLUTION

…

SEPTIEME RÉSOLUTION

…

HUITIEME RÉSOLUTION

…

NEUVIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Arzhéla MALVOISIN de ses fonctions de cogérante prenant effet ce jour à 23h59, la remercie pour les services rendus à la société et décide de ne pas la remplacer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RÉSOLUTION

…

ONZIEME RÉSOLUTION

…

Docusign Envelope ID: 36F99A3F-8E62-4AA6-B9B8-A1D307DCB439

DOUZIEME RÉSOLUTION

…

TREIZIEME RÉSOLUTION

…

QUATORZIEME RÉSOLUTION

…

QUINZIEME RÉSOLUTION

…

SEIZIEME RÉSOLUTION

…

DIX-SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne les pouvoirs les plus étendus à la gérance à l'effet de signer tous actes, verser toutes sommes et généralement faire le nécessaire.
L'Assemblée Générale confère également au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'un des gérants.

Extrait certifié conforme
Christophe BLANDIN, cogérant associé

DocuSigned by:
[redacted]